



# FAITS SAILLANTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE | 25 MARS 2024

Centre  
de services scolaire  
des Portages-  
de-l'Outaouais

Québec

## Rapport de la présidence

Madame Kim Jessome avise les membres que leurs demandes lors du huis clos statutaire à la fin de la séance ont été traitées. Depuis, les membres reçoivent la revue de presse et le sondage d'auto-évaluation des séances du conseil d'administration a été modifié comme demandé.

## Rapport de la direction générale

- La direction générale mentionne qu'il n'y a aucune écloison de rougeole dans la région. Elle informe les membres que la Santé publique a mis en place des cliniques dans certaines écoles du CSSPO considérant que le taux de vaccination était en deçà du pourcentage visé. Il est précisé que les enfants vaccinés en Ontario ne sont pas enregistrés dans le système québécois et dans certaines écoles nous avons un fort taux d'élèves issus de l'immigration où la couverture quant à la rougeole n'est pas la même qu'au Canada.
- La direction générale fait un topo sur le projet des programmes particuliers. Il est précisé que le chantier continu à avancer et que le comité a été élargi afin d'assurer des réflexions en profondeur en lien avec les impacts de l'application des principes directeurs.
- La direction générale mentionne que nous avons eu l'autorisation du MEQ de procéder à l'aliénation de l'immeuble St-Joseph de Farrelton en faveur de la municipalité de la Pêche et qu'il reste à finaliser le dossier auprès des notaires.
- La direction générale fait un topo sur le plan de rattrapage et il est nommé que les membres du personnel sont très impliqués ; les parents apprécient beaucoup et ont des attentes pour l'an prochain, mais il s'agit que d'une mesure temporaire. Il est précisé que les directions voient un impact pédagogique, mais il n'est pas encore mesuré.
- La direction générale désire rassurer les membres du conseil d'administration en les informant que, malgré ce que les médias ont récemment dénoncé quant aux situations de violence dans les écoles, chaque établissement se doit d'avoir un plan de lutte et que le personnel doit l'appliquer. Cependant, malgré le fait qu'il y ait un plan, ça n'enraye pas toute la violence. De là l'importance de mettre le plan en application pour améliorer les comportements inadéquats.
- La direction générale fait un topo concernant l'acquisition du terrain de la future école à Chelsea et informe les membres du conseil d'administration que c'est la municipalité qui a l'obligation de fournir un terrain au Centre de services scolaire. Elle explique en quoi le terrain proposé est idéal parmi tous les scénarios analysés. Elle informe les membres de la volonté que l'école réponde vraiment aux besoins de la communauté. Elle précise que le CSS a demandé à ses professionnels de travailler des scénarios d'emplacement de l'école afin de ne pas toucher au terrain de soccer si c'est possible, et ce, en fonction du respect de nos besoins et contraintes.



Kim Jessome  
Présidente



Nadine Peterson  
Directrice générale

## Présences :

### Conseil d'administration

Suzette Bernard, Kim Jessome, Simon Lajoie, Mathieu Larocque, Mylène Larocque, Isabelle Lemay, Lisa Marie Chatillon, Dominique Kenney, Marie Trouis, Jean Damascène Uwimana, Saïd Apali et Mélodie Lalande-Bertrand.

### Organisation

Nathalie Bédard, Nadine Peterson, Rémi Lupien et Caroline Sauvé.

### Public

Deux membres du public présents.

## Assermentation

- Les membres du conseil d'administration pourvoient le poste de membre représentant de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines en nommant Mme Mélodie Lalande-Bertrand jusqu'au 30 juin 2025.
- Mme Mélodie Lalande-Bertrand est dûment assermentée.

## Comité de vérification

Suivant la recommandation des membres du comité de vérification, les membres du conseil d'administration :

- prennent acte du dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, de la séance du 18 mars 2024 du comité de vérification ;
- retiennent les services de la firme Samson & Associés, CPA/Consultation Inc., 85 rue Victoria, Gatineau (Québec) J8X 2A3 pour les services de vérification (audit) externe du CSSPO pour l'année financière 2023-2024 au montant de 44 000 \$ (avant taxes) ;
- approuvent et adoptent le cadre budgétaire 2024-2025 du CSSPO ;
- approuvent et adoptent la recommandation du CRR du CSSPO en lien avec l'attribution des surplus pour l'année financière 2024-2025 ;
- approuvent et adoptent les recommandations du CRR du CSSPO en lien avec la répartition de certaines allocations versées par le MEQ pour 2024-2025, telles que déposées ;
- approuvent et adoptent les recommandations du CRR du CSSPO en lien avec la répartition des services complémentaires pour 2024-2025, tels que déposés ; et
- prennent acte du dépôt de la reddition de compte au 18 mars 2024 tel que déposée.

## Comité des ressources humaines

Suivant la recommandation des membres du comité des ressources humaines, les membres du conseil d'administration :

- prennent acte du dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, du 19 mars 2024 du comité de ressources humaines ;
- adoptent la structure administrative des emplois de cadre d'école pour l'année 2024-2025, comme présentée ;
- adoptent la structure administrative des emplois de cadre de centre pour l'année 2024-2025, comme présentée ;
- adoptent la structure administrative des emplois de cadre de service pour l'année 2024-2025, comme présentée ;
- adoptent la structure administrative des emplois de hors-cadre pour l'année 2024-2025, comme présentée ;
- prennent acte du dépôt du plan d'affectation des emplois des cadres d'école, de centres, de services et du personnel hors cadre 2024-2025, comme présenté ; et
- adoptent la révision de la politique de gestion des cadres (50-12-20).

## Comité consultatif du transport

Suivant la recommandation des membres du comité consultatif du transport, les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, de la séance du 13 février 2024 du comité consultatif du transport.